eſt ſortie de ce Port pour aller aux Iſles de France & de Bourbon.

Il eſt en même temps parti trois petits Bâtimens Etrangers charges de thé.

De la Rochelle, *le 5 Mai 1767.*

Exportation.

Il eſt ſorti de cette Ville dans le courant d'Avril 1767, pour les Pays Etrangers, 16003 *liv.* d'indigo, 41792 *l.* de ſucre brut, 73438 *l.* de ſucre terre; 150502 *l.* de ſucre en pains; 13132 *l.* de cafe, 4046 *l.* de rocou, 1136 peaux de cerfs & de chevreuils, 587 peaux d'ours & ourſons; 3618 *l.* de pelleteries communes, 86985 veltes d'eau-de-vie, 260793 *l.* de ſyrop mélaſſe, 543 *l.* de cacao, & 800 *liv.* de coton.

Prix courants des Denrées de l'Amérique & autres.

Le ſucre brut, de 24 à 31 liv. *le quintal*; le blanc, troiſiéme ſorte, de 43 à 45 liv.; le ſucre en pains, 80 liv.; le ſyrop, 10 liv.; l'indigo cuivré, de 5 à 5 liv. 5 ſols; *la livre*, le café de Saint Domingue, 17 ſols; celui de la Martinique, de 18 à 18 ſols 6 den.; le rocou, de 26 à 27 ſols; le coton de Saint Domingue, de 155 à 160 liv.; celui de Cayenne, 220 liv. *le quintal*.

L'eau-de-vie de la Rochelle, de 113 à 114 liv.; celle de Cognac, de 120 à 122 liv.; celle d'Oleron, 110 liv.; celle de Seudres, 115 liv.; celle de Ré, de 123 à 125 livres.

Le ſel de Saint Martin de Ré, 720 livres; dito de chaudiere de Seudres, 700 livres; dito blanc, 720 livres.

De Rouen.

Du premier au 18 Avril 1767, il eſt ſorti de ce Port 27 Bâtimens François & Etrangers, dont 5 alloient à Londres, 1 à Porſtmouth, 1 à la Tour du Bourg, 1 au Ferol, 1 à la Corogne, 1 à Bilbao, 1 à Cadix, 1 à Lisbonne, 1 à Toulon, 1 à Bordeaux, 5 à Honfleur, 2 à Harfleur, 1 à Tancarville & 5 au Havre; ces différens Navires emportoient en total 799200 *liv.* de bled, 1545041 *liv.* de farine, 109800 *liv.* d'orge, & 99716 *liv.* de feves & légumes; ſçavoir, pour *Londres*, 661472 *liv.* de farine & 69800 *liv.* d'orge; pour *Porſtmouth*, 70800 *liv.* de farine & 40000 *liv.* d'orge; pour la *Tour du Bourg*, 242500 *liv.* de bled; pour le *Ferol*, 80000 *liv.* de farine; pour la *Corogne*, 22600 *liv.* de farine; pour *Bilbao*, 716 *liv.* de feves; pour *Cadix*, 82000 *liv.* dito; pour *Lisbonne*, 48525 *liv.* de farine; pour *Toulon*, 140000 *liv.* de bled; pour *Bordeaux*, 77000 *liv.* de feves; pour *Honfleur*, 267100 *liv.* de bled, & 163744 *liv.* de farine; pour *Harfleur*, 83600 *liv.* de bled; pour *Tancarville*, 21000 *liv.* dito; pour le *Havre*, 45000 *liv.* de bled & 497900 *liv.* de farine.

Outre les Navires dont on vient de faire mention, il eſt ſorti du Port de Rouen dans le même eſpace de temps les Navires des Capitaines *Jooſt Janſen*, parti pour Hambourg, le Vaiſſeau le *Chriſtian Daniel*, Capitaine *Soren Hanſen Nodſchou*, allant à Copenhague; la *Demoiſelle Marie*, Capitaine *Pierre Quibel*, le Navire du Capitaine *Jacob de Jong*, allant tous deux à Roterdam; le *Jeune Weſterbaam*, Capitaine *Everjans de Boer*, allant à Konigsberg, chargés les uns & les autres de diverſes ſortes de marchandiſes.

A V I S.

Il s'eſt établi depuis quatre ans dans la Ville de Deux-Ponts une Manufacture d'acier dont la qualité eſt pareille à celui d'Autriche & d'Angleterre. Il y en a de cinq ſortes différentes; les Entrepreneurs ſont en état d'en fournir des échantillons par demi-quintal. Les Négocians qui ſeront connus auront ſix mois de terme pour le payement, & on leur fera un prix raiſonnable.

On travaille auſſi dans cette même Ville l'agathe pour en faire des boutons, des tabatieres, &c. Il y a auſſi des agathes herboriſées.

Il faut s'adreſſer pour ces deux objets à M. Daniel Ehrman.

Autre,

Le ſieur Maquin, Carroi des Tanneurs, demeurant à Tours, a trouvé le ſecret de faire marcher à la fois huit meules de moulin à moudre le bled. Un ſeul cheval ſuffit pour mettre le tout en mouvement. Chaque meule qui peſe quatre milliers donne autant de farine que le moulin à eau le mieux entretenu. Cette machine qu'on peut placer où l'on voudra, n'a pas beſoin du ſecours de l'eau: elle ſeroit d'un grand ſecours dans différentes occaſions.

Le ſieur Maquin a fait pluſieurs expériences en préſence de M. l'Intendant qui en a paru ſatisfait.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Samedi 9 Mai.

AGRICULTURE.

DE VENISE.

IL eſt né dans cette Ville depuis le 28 Fév. 1766, juſqu'au 28 Fév. 1767, 4984 perſonnes, & il en eſt mort 5121. Le nombre des enfans qui ont été portés à l'Hôpital de la pitié, eſt de 394.

RÉPONSE

De M. Sarcey de Sutieres à M. Leroi, Officier Militaire de la Maiſon du Roi. (a)

Je n'empêche point M. Leroi de penſer ce qu'il voudra ſur mes procédés de culture, mais je ſuis en état de prouver & de démontrer que par ma méthode & mes principes on pourra labourer & fertiliſer *toutes les natures de terre.* J'ai des récoltes de grains auſſi conſidérables qu'on peut les avoir, & je ne crains aucune intempérie de ſaiſons; il ſeroit donc contre le bien des Cultivateurs de ne pas adopter mes principes & ma méthode, puiſqu'elle peut avoir le même ſuccès *dans tous les pays du Royaume & dans toutes les circonſtances.* D'ailleurs, en déterminant la culture par la localité, les anciennes routines & les préjugés ſubſiſteroient toujours. Il ne peut, & il ne doit y avoir qu'une regle de principe & une bonne méthode de faire cultiver toutes les natures de terre; au ſurplus, je prouverai que la localité ne doit être obſervée que par rapport aux différentes productions convenables au climat & au ſol.

Dans tous les détails que j'ai donnés ſur les quatre labours & ſur leur égalité en profondeur, ſoit pour celui qui ſert à enterrer les fumiers, ſoit pour celui qui enterre la ſemence à la herſe, j'ai expoſé ſimplement ce que je crois également néceſſaire & praticable dans tous les lieux. Je ſoutiens que le bled enterré à la charrue expoſe non-ſeulement la récolte à toute la rigueur des ſaiſons, mais encore qu'une telle récolte ne procure jamais autant de grains, & que le bled n'a jamais autant de qualité; lorſqu'on enterre la ſemence avec la charrue, on en emploie beaucoup plus, & le ſol n'en eſt point auſſi régulièrement garni. Il faut n'avoir jamais fait valoir de ferme pour révoquer en doute des principes auſſi inconteſtables, il ſuffit pour s'en convaincre de com-

(a) *M. de Sutieres nous a fait parvenir ſes réponſes à M. Deſpommiers & à M. Leroi. Nous avons cru devoir commencer par cette derniere, parce que dans celle-ci l'Auteur y dévelope davantage les principes de culture qu'il préſente d'une maniere plus abregée dans ſa réponſe à M. Deſpommiers. Nous la ferons cependant connoître, mais ſeulement quant aux choſes ſur leſquelles il eſt particuliérement attaqué par ſon adverſaire. Nous publierons encore les obſervations de M. de Sutieres, ſur les qualités eſſentielles d'une bonne charrue. Nous ne tarderons pas à donner place aux différents écrits que M. Deſpommiers nous a envoyés pour défendre ſa méthode.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

parer tous mes bleds de la récolte à faire cette année 1767, avec ceux de mes voiſins, ceux de la Province, des Provinces voiſines. Les bleds de ces cantons ont été enterrés avec la charrue, & les miens avec la herſe *dans toute ſorte de nature de terre.*

Je verrai avec plaiſir le traité d'agriculture que M. Leroi nous promet, & dans lequel il prétend prouver que les terres légeres ne doivent avoir que trois labours ; mais en attendant ce prodige, comme les quatre labours donnés à propos m'ont procuré dans toutes les natures de terre d'abondantes récoltes, je continuerai de cultiver ſuivant ma méthode.

M. Leroi appelle *planche*, un compoſé d'environ 18 raies; il me paroît qu'il ne connoît pas la façon de mes planches bombées. Des planches de 18 raies ne peuvent pas garantir la récolte des rigueurs des ſaiſons; il faut dans les terreins humides & aquatiques, que les planches ſoient bien bombées, & larges au plus de 8 à 10 raies avec des ſangſues qui les traverſent ; dans ceux qui ſont moins humides, 10 à 12 raies, & dans les autres, depuis 12 juſqu'à 15. (*b*) Une preuve inconteſtable que M. Leroi ne connoît pas les planches bombées ni les ſillons de ma Province & des environs; en confrontant mes planches bombées avec les terres labourées en ſillons dans beaucoup de Provinces, on y verra & l'on y reconnoîtra que ces ſillons n'ont ni la forme ni la largeur de mes planches bombées; ce fait eſt de notoriété publique, & on peut le vérifier à chaque inſtant.

Je prie M. Leroi de lire la Gaz. N°. 19 du Samedi 7 Mars, il y verra ce qu'il évite de dire pour avoir occaſion de me critiquer. Lorſque j'ai dit qu'avec *ma charrue de Brie je donnerois la forme & l'élévation à un terrein plat tel que l'on voudra me la preſcrire*, j'ai ajouté dans le même chapitre, *ſelon que la nature du ſol aura de la bonne terre en profondeur.* Si M. Leroi veut bien voir la Gazette N°. 18 du Mardi 3 Mars, il y verra que lorſque j'ai un terrein dont le deſſous du ſol eſt mauvais, & que cependant ce terrein étant aquatique & plat, il eſt néceſſaire d'y procurer l'écoulement des eaux; je n'ai pas beaucoup de peine à en venir à bout, puiſqu'en y formant des planches bombées avec des ſangſues, je lui procure cet avantage ſans préjudicier au ſol. Voilà tout le merveilleux de cette opération, quand le ſol n'a pas aſſez de fonds en bonne terre.

C'eſt encore un fait d'expérience & une pratique journaliere exécutées dans trois fermes que je fais valoir depuis 7 années. Elles ſont compoſées de toutes ſortes de nature de terre, & je fais labourer avec ma charrue de Brie, attelée de deux chevaux qui me labourent tous les ans 30 arpens de bled, 30 arpens de grain de Mars & 30 arpens de jacheres; il eſt même de notoriété publique, que lorſque j'ai commencé à faire valoir la terre de *Belleſontaine*, je n'ai eu du Fermier qui ſortoit que 5 de ſes chevaux, avec leſquels, pendant 4 ans, j'ai fait tous les ans 75 arpens de bled, 75 arpens de Mars & 75 arpens de jacheres. Avec ces cinq mêmes chevaux j'ai fait marner plus de 60 arpens de ces mêmes terres, & porter dans toutes les autres terres tous les engrais & fumiers néceſſaires ; j'ai fait encore avec eux défricher 20 arpens de terres dans le cours de ces 4 années.

P R O J E T

Pour former une Société d'Agriculteurs, par M. V. M. (*a*)

A conſidérer ſuperficiellement le projet que je vais propoſer, on le prendra d'abord pour une plaiſanterie, ou du moins pour une chimere ; mais ſi l'on y réfléchit ſérieuſement je me flatte qu'on changera bientôt de ſentiment. L'amour de la Patrie & celui de la gloire ont toujours été deux puiſſans véhicules qui ont fait agir le François, & qui l'ont ſouvent porté à tout ſacrifier pour l'un & l'autre.

C'eſt d'après ce principe que j'oſe conſeiller à quelques-uns de mes Concitoyens de défricher les landes qui ſont depuis

(b) *Voilà donc des regles particulieres pour les différentes natures de terreins ; ainſi c'eſt à tort qu'on m'accuſe de ne rien diſtinguer dans mes principes.*

(a) *V. la Gaz. N°. 21 p. 202, col. 2 & ſuiv.*

Bayonne juſqu'à Bordeaux. Je choiſirois pour une entrepriſe ſi utile, & en même temps ſi glorieuſe, vingt-quatre Citoyens riches & recommandables par leur probité ainſi que par leur amour pour la Patrie; je penſe que ce ſeroit au Gouvernement à faire ce choix. Lorſque la Compagnie ſeroit formée on partageroit les landes en vingt-quatre parties égales, & chacun ſeroit chargé de faire valoir celle qui lui ſeroit échue en partage, & de la peupler d'Etrangers.

Comme il faut à l'homme des choſes d'apparant afin de le tirer de l'aſſoupiſſement où il eſt ſouvent plongé, je deſirerois que ces défrichemens commençaſſent par une Fête champêtre à laquelle le Gouverneur & l'Intendant de la Province préſideroient. Les Cultivateurs témoins des honneurs qu'on rendroit à l'agriculture, ſentiroient leur courage renaître, & travailleroient à l'envi les uns & des autres. Ainſi pendant que d'un côté on chercheroit à tirer des productions d'une terre qui juſqu'alors n'avoit rien donné, on multiplieroit ces mêmes productions dans une autre dont on n'avoit pas encore tiré tout ce qu'elle étoit capable de fournir.

On comprend aiſément qu'il ſeroit néceſſaire que ces vingt-quatre Citoyens fiſſent la dépenſe de conſtruire des bâtimens pour les nouveaux Colons, qu'ils leur fourniſſent les beſtiaux & tous les inſtrumens aratoires; en un mot qu'ils fiſſent toutes les premieres avances. Ils pourroient être perſuadés qu'avec de l'induſtrie & de l'économie ils retireroient leurs miſes en peu d'années. Le Souverain ſeroit très-humblement ſupplié de favoriſer leur entrepriſe, & de donner des marques de diſtinction à ces Citoyens. Il paroîtroit encore à propos d'accorder la nobleſſe à celui qui auroit ſurpaſſé ſes Collegues par la culture & la population. Je penſe que ſi un tel projet avoit lieu dans une Province, on le verroit bien-tôt exécuté dans tout le Royaume, & dans un court eſpace de temps il ne reſteroit plus de landes à défricher. Si mes vues ne ſont pas juſtes, elles ſont dumoins guidées par l'amour que j'ai pour ma Patrie.

SUITE *des Obſervations ſur les Chemins de traverſe.*

Le Laboureur, le Cultivateur pratiquent néceſſairement les chemins de traverſe; ce ſeroit donc une économie pour l'agriculture de les réparer, de leur donner au moins quinze pieds de largeur par tout, de les faire bomber & fortifier dans le milieu, ce qui les rendroit ſuffiſamment ſolides; il faudroit encore par des acqueducs, des foſſés & des canaux procurer les écoulemens néceſſaires, & défendre de planter des arbres ſur les bords de ces chemins, ou du moins ordonner que les bois courants qui s'y trouveront, ſeront coupés de trois ans en trois ans, afin de donner plus d'air à ces routes étroites, qui ne ſont devenues ſi mauvaiſes que parce qu'elles n'ont pas été deſſéchées, & qu'on a négligé de faire écouler les eaux qui y ſéjournent.

Ces chemins ainſi réparés permettroient d'avoir des voitures plus larges, qui roulant avec plus d'aiſance ſur un terrein plus uni & plus ſolide, porteroient un plus grand poids, fatigueroient moins, & ménageroient aux Cultivateurs les efforts & les accidens qui font périr tous les ans tant d'hommes & tant d'animaux de labeur.

La quantité des chemins de traverſe ne doit pas effrayer; tous ces chemins qui ſeroient dirigés d'un Bourg à l'autre, & de chaque Bourg aux différens Ports de Mer, Villes ou Chefs-lieux, foires & marchés aboutiroient, autant qu'il ſe pourroit, l'un dans l'autre, pour ſe rendre dans les grandes routes qu'on doit avoir en vue de gagner le plûtôt poſſible, dût-on même pour cela prolonger de quelques toiſes la petite route qui conduiroit d'un Bourg ou Village à un Port, à une Ville ou Chef-lieu ſitué ſur la grande route.

Les plans qu'on pourroit faire dreſſer par les Ingénieurs des ponts & chauſſées, & qui pour les tracer s'entendroient avec les Eccléſiaſtiques, Gentils-hommes & principaux Habitans de chaque Paroiſſe; ces plans, dis-je, feroient voir d'un coup d'œil que la quantité des chemins de traverſe qu'il ſeroit néceſſaire de faire réparer, n'eſt pas auſſi conſidérable qu'on peut le craindre.

Ces mêmes plans ſerviroient à faire comprendre aux Généraux des Paroiſſes, qu'il eſt plus facile qu'ils ne le croient peut-être de ſe procurer par un travail bien entendu & dirigé économiquement des communications ſûres & avantageuſes avec tous les lieux principaux de leur voiſinage & des

cantons même les plus éloignés. Tel eſt le vœu du public, & ſurtout des Cultivateurs & des Propriétaires, qui entr'autres avantages en retireroient celui de ne plus voir leurs clotures ruinées par les Paſſants, qui pour éviter ces mauvais pas ſe font des paſſages dans tous les champs, & laiſſent en proie & aux incurſions des beſtiaux, les moiſſons & toute l'eſpérance d'un Cultivateur qui perd quelquefois en un moment la ſubſiſtance d'une famille nombreuſe, le ſalaire de ſes domeſtiques, & tous les fruits de ſes travaux. *Fin.*

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mars 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

RENNES.

LIEUX des Marchés	PRIX.		
	l.	ſ.	d.
Auray.	24	10	10
Breſt.	27*		
Hennebon.	20	16	
Lannion.	22	11	9
Morlaix.	22	10	
Nantes.	19*	14	8
Pontivy.			
Quimper.	21	12	
Redon.	20	16	
RENNES.	20		
St. Brieux.	24		
St. Malo.	24	17	1
Treguier.	25		
Vannes.	20	6	1
Vitré.	20	13	9

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	22	9	
Pain la liv.		2	8
Avoine le ſ.	7	18	6
Foin le q.	1	15	6
Paille le q.	1	1	3

DIJON.

LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.
Arnay-le-Duc.	20	16	
Avallon.	16	16	
Autun.	20	2	
Auxerre.	16		
Auxonne.	23	5	
Bar-ſur-Seine.	14*	2	
Beaune.	21	8	9
Belley.	39*	12	
Bourbon-Lan.	20		
Bourg.	27		
Châlon.	25	3	5
Charolles.	25	6	3
Châtil. ſur-Sei.	16		
DIJON.	21	6	8
Gex.	34		
Mâcon.	28	16	
Nuits.	17	1	3
Saulieu.	18	10	11
Semur-en-Aux.	19	19	
Seurre.	23	2	10

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	22	8	4
Pain la liv.		2	11
Avoine le ſ.	6	10	
Foin le q.	2		4
Paille le q.	1		9

PAU.

LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.
Auch.	25	11	11
Bayonne.	25	9	
Dax.	25	3	5
Fleurance.	17	5	
Layrac.	20	5	
Iſle Jourdain.	24	4	5
Mauleon.	22	10	
Mirande.			
Mont de-mar.	20	14	
Montrejau.	23	2	
Muret.	26*		
Oleron.	24	8	3
PAU.	22	1	
S. Jean-Pied.	23		
S. Sever.	17*		4
Sauveterre.	24		
Tarbe.			

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	22	13	7
Pain la liv.		2	7
Avoine le ſ.	12	8	7
Foin le q.	1	16	1
Paille le q.		17	8

LETTRE

De M. de Forbonnais aux Auteurs de la Gazette.

J'ignore, Meſſieurs, quel eſt l'Auteur des obſervations ſur la poſition de l'Angleterre, relativement à ſes Finances, inſérées à la page 254 du N°. 36 de votre Gazette

de cette année. Soit Anglois (a), ſoit François, il ſemble faire uſage d'une inexactitude d'expreſſion de ma part dans les élémens de commerce, & que j'ai corrigée dans l'édition ſuivante ; ſoit qu'il ait eu deſſein de faire une critique, ſoit que j'aie eu le malheur de l'induire en erreur par un défaut de préciſion, il eſt très-vrai que j'ai dit dans l'édition de 1754, page 172, que le prix de 16 ℔ 5 ß le ſeptier de Paris, ſeroit le dernier terme auquel on pût en commençant permettre l'exportation. Je parlois du prix de notre intérieur, & non du prix des Ports qui eſt toujours chargé des frais du tranſport & des bénéfices intermédiaires inſéparables de ce commerce. J'ai ſuppoſé (mal à propos, ſans doute, puiſqu'on a pu s'y tromper) que cette phraſe conſidérée avec ſes antécédans & ſes conſéquens, n'étoit pas ſuſceptible d'une autre interprétation. En effet, j'étois parti des tables de M. Dupré de Saint Maur, qui n'a rapporté que les prix de Brie ; & j'avois dit, page 169, le prix commun depuis 1736, *s'étant trouvé de 19 liv. 10 ſ. tant que ce prix ne ſera point excédé, il eſt à croire que le pain ſera à bon marché ſur le pied des ſalaires actuels.*

Page 71, j'inférois de ce prix commun, que celui de 16 ℔ 5 ß indiquoit au moins une avance de demi année de ſubſiſtance dans le Royaume : & mon principal objet étoit de raſſurer les préjugés ſur une opinion alors peu accréditée. Peut-être avec un peu d'indulgence, ſeroit-il plus naturel de ſuivre l'eſprit du texte, que la lettre pointilleuſe d'une phraſe louche. Car à la page 174, je bornois le bénéfice du Cultivateur à 36 ß par arpent, lorſque le froment ne ſe vendoit que 14 ℔, en ſuppoſant l'impôt territorial à 3 ß pour livre du loyer, & le loyer à 7 ℔ 10 ß l'arpent.

Or, les frais de tranſport & les bénéfices intermédiaires n'allant pas à moins de 6 à 8 ℔ par ſeptier de nos Provinces intérieures juſqu'à nos Ports, il faut ou bien que j'aie crue que toutes les terres cultivées du Royaume étoient ſur les côtes, ou que j'aie continué de parler à la page 172, des mêmes prix intérieurs dont je parlois à la page 169.

(a) *C'eſt un Anglois.*

Je ne prétends point diſſimuler le tort de ne pas s'exprimer toujours avec la préciſion la plus ſcrupuleuſe. Si même quelqu'un a du plaiſir à croire que j'ai erré très-lourdement ſur le fond, je conſens encore très-volontiers à le laiſſer jouir de cette ſatisfaction : car je n'aurois aucune répugnance à changer d'opinion, lorſque j'en trouverois une meilleure, plus favorable à l'intérêt public qui m'a ſeul occupé.

EXTRAIT

Du Mercure de France.

SECRET

Pour détruire les Courtillieres.

Il eſt peu d'inſectes auſſi redoutés des Jardiniers potagers que la courtilliere. Cet animal eſt d'autant plus nuiſible qu'on ne s'apperçoit bien ſouvent de ſes ravages que lorſqu'il n'eſt plus temps de les prévenir. Vivant ordinairement ſous terre, il creuſe des galeries au moyen deſquelles il porte la deſtruction de toutes parts. Malheur au Jadinier potager qui l'a laiſſé multiplier dans ſes couches. Peu de jours ſuffiſent pour anéantir ſes plus belles eſpérances.

On ne connoiſſoit point juſqu'ici de moyen de détruire cet inſecte redoutable. Sur la fin de l'année 1764, un Artiſan Lorrain, nommé *Auguſtin Pillant*, fut préſenté à M. le Marquis de Marigny, comme poſſédant ce ſecret utile. Les ordres furent donnés d'en faire l'épreuve dans les potagers du Roi à Fontainebleau, & dans ceux de pluſieurs autres Maiſons royales qui étoient particuliérem^t. incommodées de cet inſecte.

L'Artiſan Lorrain réuſſit par-tout ſi heureuſement, que M. le Marquis de Marigny crut devoir propoſer au Roi d'acheter ſon ſecret ; & Sa Majeſté, dont le principal objet eſt toujours le bien de ſes peuples, lui ordonna d'en faire l'acquiſition pour le rendre public.

La courtille ou courtilliere porte différens noms, ſuivant les différentes Provinces du Royaume. Dans les environs de Paris, les Jardiniers la connoiſſent ſous le nom que nous venons de lui donner. Dans quelques parties de la Normandie on la nomme

taupette. Les Naturaliſtes lui ont donné celui de *taupe grillon* ou *grillon taupe* (*grillo talpa*) parce qu'elle a de la reſſemblance avec le grillon domeſtique, & qu'elle fouit la terre comme la taupe.

Les trous où les courtillieres ſe retirent pendant le jour, ſont ordinairement très-profonds. Elles ſemblent choiſir de préférence le terrein le plus ſolide pour les faire; car c'eſt principalement dans les allées qu'on les trouve. On les reconnoît au ſoulevement de la terre, qui ne forme quelquefois qu'une eſpece de tubercule comme une noiſette. En l'ôtant, on apperçoit ſans peine l'ouverture de la retraite de l'inſecte.

Divers Naturaliſtes rapportent qu'il a un cri ſemblable à celui du grillon; qu'il ſaute comme les ſauterelles, & qu'il vole ſur les arbres. Peut-être jouit-il de ces facultés dans un pays plus chaud que celui-ci. Mais nous pouvons aſſurer avoir conſervé des courtillieres pendant 10 à 12 jours, dans des petits ſceaux de verre ſans leur donner à manger ni les couvrir; & nous ne leur avons jamais entendu pouſſer aucun cri, nous en avons mis ſur le parquet ſans qu'elles aient fait aucun ſaut; enfin, aucune de celles que nous avons tenues dans des ſceaux découverts, ne s'eſt échapée, ſoit en ſautant, ſoit en volant.

On vient de voir que cet inſecte vit aiſément pendant 10 à 12 jours ſans aucune nourriture. On a auſſi éprouvé pluſieurs fois qu'il vit aſſez long-temps dans l'eau, quoiqu'il paroiſſe la redouter.

Pour vérifier une expérience de *Goedaert*, * on a pris une courtilliere, on lui a ſéparé le corcelet du reſte du corps, ce qui n'a pu être fait qu'avec quelque peine. Le tronc ſupérieur vécut encore 24 heures, & la partie inférieure pendant 22. Pourroit-on ſe perſuader qu'un inſecte, qui a la vie ſi tenace, reçût immanquablement la mort de quelques goutes d'huile de chenevis ? C'eſt néanmoins en quoi conſiſte le ſecret; voici la maniere de l'employer.

On commence par découvrir les retraites des courtillieres, ce que tous les Jardiniers ſçavent faire aiſément. A meſure qu'on trouve ces trous, on les remplit d'eau, & l'on y verſe trois ou quatre goutes d'huile de chenevis. Si l'eau s'imbibe dans la terre avant que l'inſecte paroiſſe, on remplit une ſeconde fois les trous d'eau ſans y ajouter de nouvelle huile: bien-tôt les courtillieres fuient de leurs trous, font quelques pas lentement, noirciſſent & meurent.

Tel eſt le procédé que l'Artiſan Lorrain a conſtamment obſervé dans les jardins du Roi à Verſailles, à Compiegne, à Fontainebleau, aux Thuileries, dans ceux de Madame la Princeſſe de Conty, de Monſeigneur le Prince de Conty, de M. le Comte de S. Florentin, de M. le Comte de Noailles, de MM. les Duc d'Ayen, de Chevreuſe, d'Harcourt, de Sully, & de quantité de perſonnes de tout rang. Il ſuivit le même procédé dans le jardin des fleurs aux Thuileries, en préſence de MM. Soufflot & Billaudel, Officiers des bâtimens du Roi.

Il eſt encore une autre maniere d'employer l'huile pour la deſtruction de ces inſectes: c'eſt d'en mêler deux ou trois petites meſures, comme celle d'un verre à boire, dans un arroſoir plein d'eau, & de ſe ſervir de cette eau pour arroſer une planche & ſes environs à la maniere ordinaire. Ce moyen propoſé par M. Hazon, intendant des bâtimens du Roi, eut à Vincennes tout le ſuccès poſſible. On vit bientôt une foule de courtillieres, tant grandes que petites, ſortir de terre, s'agiter, périr. Il y a dans ce procédé l'avantage de ne laiſſer échapper aucun de ces inſectes, au lieu qu'en employant le premier, il peut fort bien ſe faire, quelque ſoin qu'on prenne, qu'il échappe quelques-uns des trous qui indiquent leur préſence. La dépenſe peut, à la vérité, être quelque peu plus conſidérable, mais ce ſurcroît de dépenſe mérite peu d'attention, & eſt plus que compenſé par l'avantage d'être tout à coup délivré de ces inſectes nuiſibles, ſans qu'il en échappe aucun de ceux qui ſe trouvoient dans l'eſpace arroſé de cette maniere.

On ſe tromperoit au reſte, ſi l'on ſe perſuadoit que l'huile de chenevis eût une propriété particuliere. M. Hazon, cité plus haut, a varié l'expérience avec des huiles différentes, comme celle de lin, de noix, d'olive, & réuſſira à peu près de même. On ſçait en effet que toutes les huiles ſont mortelles pour les inſectes, parce qu'embarraſſant les

* *Naturaliſte Hollandois.*

organes de leur reſpiration, qui ſont pour l'ordinaire placés ſur les côtés du corcelet, elles leur cauſent la ſuffocation. Telle eſt auſſi probablement la maniere dont agit l'huile verſée dans les trous des courtilieres. Elle ſurnage l'eau qu'on y a d'abord verſée, & elle forme ſur ſa ſurface une couche d'huile que l'inſecte eſt obligé de traverſer en fuyant l'eau; mais il ne peut la traverſer ſans qu'il en reſte ſur tout ſon corps, ce qui lui intercepte ſur le champ la reſpiration, & lui cauſe la mort.

COMMERCE.

DE LONDRES, *le 25 Avril 1767.*

VOici un plan d'arrangement entre la Compagnie des Indes & le Gouvernement, qui depuis quelques jours a pris beaucoup de crédit dans le public, & qui paroit y avoir été diſtribué avec l'intention de ſçavoir par ce moyen ce que l'on pourroit en penſer. Cette circonſtance fait croire que le Gouvernement ou la Compagnie, & peut-être l'un & l'autre, ſont diſpoſés à s'en tenir à ce projet qui ne conſiſte qu'en trois articles.

1°. Le Chancelier de l'Echiquier ſeroit, par ſa place, Actionnaire de la Compagnie, & ſon action ſeroit tout le montant du capital actuel qui eſt de trois millions deux cens mille livres ſterling.

2°. Il n'y auroit rien de changé au régime actuel de la Compagnie, le ſuſdit Chancelier n'ayant que ſa voix, & pas plus, comme Actionnaire.

3°. La Compagnie lui payeroit tous les ſix mois ſon dividende, ſur le pied de ce qu'il auroit été réglé devoir être, & ce dividende ſeroit la part du Gouvernement.

Ce plan fait diſparoître l'inconvénient de la ſociété de commerce & de la confuſion des comptes, ainſi que les difficultés & les haſards de la remiſe du revenu en Angleterre. Le Gouvernement aura ſon dividende ſur le pied de ce qu'il aura été réglé devoir être; ce ſera donc l'intérêt du Gouvernement de ſoutenir la Compagnie, & celle-ci de ſon côté, aura intérêt de rendre ſon dividende le plus fort qu'il lui ſera poſſible.

Sur le pied actuel du dividende, qui eſt dix pour cent, l'action du Gouvernement qui ſera tout le préſent capital de trois millions deux cens mille livres rapportera au Gouvernement chaque année trois cens vingt mille livres. Mais cette action, ainſi que ſon dividende aura les mêmes accroiſſemens que le capital, & le dividende de la Compagnie, & comme il n'eſt pas douteux que par l'effet de ce plan, le dividende de la Compagnie ne monte bientôt à vingt pour cent, le revenu annuel que le Chancelier de l'Echiquier touchera pour le Gouvernement ſera de ſix cens quarante mille livres. Cela ne peut pas être autrement, puiſque tout le monde convient que le produit net du commerce & du revenu territorial de la Compagnie, ne ſe montera pas à une ſomme moindre de deux millions ſterling par an, ainſi le dividende général tant de la Compagnie que du Gouvernement, n'excédant pas un million deux cens quatre-vingt mille livres ſterling, il reſtera chaque année pour l'acquittement des dettes, les frais de régie, &c. &c. ſept cens vingt mille livres ſterling.

CHANGES A PARIS.

M. 1767.	*Lundi 4.*	*Mar. 5.*	*Mer. 6.*
Amſterdam.	55 5 8 .	. . . .	. . . .
Londres. .	32 . . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	169 ¼ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 2 6. .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 1 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	93 ¼ . .	. . . .	. . . .
Lyon Pâq.	½ . .	. . . .	. . . .

Navires en armement.

DE ROUEN, *le 1^r Mai 1767.*

Le Navire la *Syrene*, de Rouen, du port d'environ 120 tonneaux, armé de 4 canons, 9 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine *Jean-Baptiſte Boutard*, eſt en charge dans ce Port pour Lisbonne, & partira inceſſamment. Ceux qui voudront

y paſſer ou charger des marchandiſes, s'adreſſeront à MM. *Charles Bourniſien* & fils, Négocians, au Capitaine en ſon bord, ou au ſieur le *Boulanger* ſon Courtier.

Du Havre, *le 2 Mai 1767.*

Les Navires le *Gracieux*, de 300 tonneaux; le *Jeune Wolkert*, Capitaine *Pietter Jacobs*; la *Demoiſelle Hendrina*, Capitaine *Brus*; le *Laure*, Capitaine *David Clement*, ſont en charge dans ce Port; le premier pour le Cap, partira dans la premiere quinzaine de Juin, & on pourra s'adreſſer au Havre, à MM. veuve *J. Ferray & le Maſſieu*; le ſecond & le troiſiéme pour Hambourg, & on s'adreſſera au Havre, à M. *Houſſaye*. On ignore la deſtination du quatriéme, mais on pourra s'adreſſer au Havre, à M. *Charles Lemeſle*, & à Rouen à M. *Goſſet*.

De la Rochelle, *le 1^r Mai 1767.*

Le Navire la *Carlota*, de 180 tonneaux, partira de ce Port pour la Louiſiane, du 5 au 10 Juin prochain, muni d'un paſſeport Eſpagnol. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes à fret, pourront s'adreſſer à la Rochelle à M. *J. Garnier*, Négociant, & à Rouen, à M. *Rouhier*, Négociant, rue de la groſſe horloge.

Prix *des matieres d'or & d'argent, du 6 Mai 1767.*

L'Or à 23 k. 31. 32^e. *l'once* à 98^H 10 ß
Or à 20 karats, *l'once* à . . 82 10
L'argent à 11 d. 20 g. *le m.* à 53^H 17ß 6 à 54
Idem de 11 d. 10 g. à . 51 17 6 à 52
Piaſtres le marc, . . 48 12 6 à 15 ß

FINANCES.

De Sienne.

IL paroît un Édit par lequel le Grand Duc notre Souverain exempte pour une année des droits ordinaires de ſortie certaines ſortes de marchandiſes, accorde une prime de 5 pour 100 de la valeur pour l'exportation de quelques autres marchandiſes provenant de nos manufactures, comme étoffes de ſoie & de laine *&c.* & deſtine une ſomme de ſix mille écus aſſignés ſur ſa caiſſe, pour être prêtée ſans intérêt à ceux des Fabricans qui en auront beſoin pour le maintien & l'amélioration de leurs manufactures.

Charge a vendre.

Charge de Conſeiller, Procureur du Roi au Bailliage de Peronne, avec les exemptions, priviléges & émolumens attachés à pareils Offices. Le Reſſort s'étend ſur 180 Paroiſſes ou environ, outre les hameaux & les écarts. Il y a toute ſureté pour l'acquéreur & toutes facilités pour le paiement, qui ſe fera ſoit en argent comptant, ſoit à conſtitution de rente.

Il faut s'adreſſer à Peronne à M. *Tattegrain*, titulaire.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Mai.
Maigret,	21^e.	L.	12
Hurel,	28^e.	L.	12
Aliſſan,	39^e.	L.	11
Radix, de Chev.	50^e.	J.	13
Philippe,	52^e.	J.	12

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai. 1767.	*Lundi 4.*	*Mardi 5.*	*Mercredi 6.*
Ac. des Indes. .	1270 . . .	1275. 80. . .	1285 . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	387	387 . . . .
Prom. à 5 p $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	25	24 . . . .
Prom. à 4 p $\frac{0}{0}$. .	39 $\frac{1}{2}$	39 $\frac{1}{2}$	39 $\frac{1}{2}$ . . . .
Ac. des Fermes.	780	780	780 . . . .
Amortiſſement.	20	20	. . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3^e. Loterie. .	29	29	29 . . . .
Annuités. . .	395	395	395 . . . .
Coup. d'An. .	75	75	75 . . . .
Emp. de 50 mil.	31 32. 2^m . .	31 31 $\frac{1}{2}$ . .	31. 31 $\frac{1}{2}$ 32 $\frac{1}{2}$ 3^m
Emp. de 30 mil..	33 $\frac{1}{2}$	33 $\frac{1}{2}$ 34 33 $\frac{1}{2}$.	33 $\frac{1}{2}$ 34. 33 $\frac{1}{2}$
Col. 1759. . .	33 $\frac{1}{2}$ 5^m . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	39 38 $\frac{1}{2}$ . . .	38 $\frac{1}{2}$ 39. 5^m .	38 $\frac{1}{2}$ . . .
4^e. L. Epoques.	27 $\frac{1}{2}$ 12^e. 32 $\frac{1}{2}$.	10^e 32 $\frac{1}{2}$ . .	10^e. 32 $\frac{1}{2}$ . .
Nouette. . .	32. 32 $\frac{1}{2}$ 2^m. .	32	32. 32 $\frac{1}{2}$ 5^m. .
Ac. de la caiſſe .	. . . . .	1035. dup. 50 .	1040. dup. 55. 60
Contrats.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p $\frac{0}{0}$ ſur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 37.

De Dunkerque, *le 22 Avril 1767.*

Prix *courant de différentes Marchandiſes du 10 au 21 Avril 1767.*

Le bled blanc de Flandres, premier qualité, 28 liv. *la raziere.*

Le ſel gris, de 6 liv. 5 ſols à 6 liv. 10 ſols, *la raziere.*

L'eau-de-vie de Bordeaux, de 30 à 31 ſols *le pot*; celle de la Rochelle, de l'Iſle de Ré & d'Oleron, 30 ſols.

L'huile fine de Provence, de 2 liv. 13 ſols à 2 liv. 14 ſols; l'huile fine d'Italie, de 2 liv. 10 ſols à 2 liv. 11 ſols; celle d'Eſpagne commune, 2 liv. 5 ſols *le pot.*

Le ſucre blanc, premiere qualité, de 42 à 43 liv., *le quintal*; le ſucre brut en ſorte de Saint Domingue, de 26 à 28 liv.; le café de Saint Domingue, 14 ſols 6 den. *la livre*; celui de la Martinique, 15 ſols; l'indigo cuivré, de 4 liv. 10 ſols à 4 liv. 15 ſols *la livre.*

Prix des Changes.

Londres à 2 uſances, 22 liv. 7 ſols *la livre ſterling.*

Idem à 1 uſance, 212 liv. 10 ſols pour 100 florins B.

Paris à 2 uſances, un quart pour cent de perte.

Idem à courts jours, un quart pour cent de perte.

Arrivée *de Navires.*

Du 10 au 20 Avril 1767, il eſt entré dans ce Port 13 Vaiſſeaux François, 6 Anglois, 1 Danois & 1 Hollandois; ſçavoir, le *Rat* de Rouen, Capitaine *Olivier Bigot*, venant de Rouen, chargé de papier, de drogueries, de chaudrons de fer, de 400 barils 200 ſacs de farine; le *Michel Germain*, de Fraiſnay, Capitaine *Thomas Philippe*, venant de Caen chargé de 8 futailles de miel; la *Marie Louiſe*, Capitaine *Jacques de Vey*; le *Saint Pierre*, Capitaine *Dominique Verhaeghe*; la *Demoiſelle Marie*, Capitaine *Michel Marye*; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Meſſemacker*; le *Saint Charles*, Capitaine *Gerard Charles*; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Joſeph Roomont*; le *Saint Antoine*, Capitaine *Jacques Waterloot*, venant de Londres; le *Saint Antoine*, Capitaine *Pierre Pieters*, venant de Calais; le *Phenix*, Capitaine *Pierre Vincent*, venant de Boulogne tous les neuf ſur leſt; le *Jeune Pierre*, Capitaine *Jean Rombout*, venant de Salo chargé de 222 pipes 28 demi pipes d'eau-de-vie, 2 pieces de vin, & 3000 *liv.* peſant de liege; le *Paquet de Wiby*, Capitaine *Iſaac Stockton*, venant de Douvres ſur leſt; le *Dunkerque*, Capitaine *Joſeph Walton*; le *Marchand*, Capitaine *Guille Gardner*; la *Dépêche*, Capitaine *Thomas Goodwin*; la *Marie*, Capitaine *Samuel How*, venant tous quatre de Londres chargés de tabac en feuilles, de riz, de couperoſe, de ſucre, de douves, de plomb en ſaumon & d'autres marchandiſes; le *Bolton*, Capitaine *George Gregory*, venant de Malaga chargé de 50 pipes 97 demi-pipes d'huile, 10 bottes de vin, 12 balles de laine de Vigogne, 60 barils de raiſins, 30 caiſſes de citrons, & 6 paquets de maroquin rouge; le *Jeune Samuel* Danois, Capitaine *Soren Samuelſen*, venant de Drobach chargé de planches & autres bois de conſtruction & de charpente; le *Jeune Marie* de Fleſſingue, Capitaine *Raſmus Samuels*, venant de Fleſſingue chargé de thé, de genievre & de verres.

Les Navires François faiſoient enſemble l'encombrement de 718 tonneaux; les Anglois, 460; le Danois, 75; & le Hollandois, 26.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps, 19 Navires François, 3 Anglois, 1 Suedois & 1 Danois; ſçavoir, l'*Ange Gabriel* d'Argenton, Capitaine *Jean Buzie*; le *Saint Alexandre* de Dieppe, Capitaine *Louis Provoſt*, allant tous deux à Londres chargés de 360 razieres 730 ſacs de bled & de farine; la *Providence* du Conquet, Capitaine *Hervé Morin*, allant à Marennes; le *Saint Jean Heureux* de Saint Valery en Caux, Capitaine *Nic. Jelly*, allant à Dieppe tous deux ſur leſt; l'*Eſſay* de Dunkerque, ainſi que les ſuivants, Capitaine *Nicolas Bachelier*, allant à Dublin chargé de 900 razieres de bled; les *Deux Bergeres*, Capitaine *François Bertamont*; l'*Harang Couronné*, Capitaine *Chreſtien Langhaté*; la *Marie Thérèſe*, Capitaine *Juriaen Pieters*; la *Demoiſelle Agnès*, Capitaine

Jean Davery; l'*Heureux*, Capitaine *Louis Corenwinder*; les *Trois Freres*, Capitaine *Jean Klaiſen*; le *Jeune Paul*, Capitaine *Cornel Noeſt*; la *Jeune Anne*, Capitaine *Jacques Pieters*; l'*Union*, Capitaine *Thobias Noſten*; le *Sans Souci*, Capitaine *André Dumont*; le *Tobie*, Capitaine *Léonard Denecker*; la *Madelaine*, Capitaine *Jacques Weus*; le *Saint Michel*, Capitaine *Laurent Denys*, allant tous en Iſlande chargés de ſel en tonnes, & de tonnes vuides pour faire la pêche de la morue; la *Caledonia*, Capitaine *Jean Francis*, Anglois ainſi que les deux ſuivants, allant à Roterdam; le *Comte de Butte*, Capitaine *Guille Follarton*, allant à l'*Iſle* de May; le *Gedeon & Anna*, Capitaine *Richard Gillbe*, allant à Londres avec de l'eau-de-vie; les deux autres ainſi que les deux qui ſuivent étoient ſur leſt; la *Réſolution* Luedois, Capitaine *Henri Paſilius*, allant à Amſterdam; l'*Eſpérance* Danois, Capitaine *Ingvaldſen*, allant à Chriſtianſtad.

Du Havre, *le 3 Mai 1767.*

Prix courants de différentes Marchandiſes.

Le ſucre terré, de 48 à 50 liv. *le quintal*, ſuivant la quantité; le ſucre brut, de 30 à 32 liv.; le café de la Martinique, de 18 à 20 ſ. *la livre*; le cacao en grains, de 14 à 15 ſols; l'indigo cuivré, de 5 liv. 15 ſols à 6 liv.; le coton de Saint Domingue, de 195 à 200 liv. *le quintal.*

Eau-de-vie de la Rochelle, 115 liv.; dito de Charente, 120 liv. les 27 veltes; dito de Bordeaux, 130 liv. les 32 veltes.

Exportation.

Il a été exporté de cette Ville pour les Pays Etrangers pendant le courant d'Avril 1767 les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir,

Pour la *Hollande*, 638848 *liv.* de ſucre; 156133 *liv.* de café; 3222 *liv.* d'indigo; pour la *Norwege*, 50 petites marmites & chaudieres de fer peſant 582 *liv.*; 570 *liv.* de café, & pour la ſomme de 820 liv. de merceries en ajuſtemens de femme, dentelles, rubans & autres marchandiſes; pour l'*Angleterre*, 215750 *liv.* de farine, & 7181 *liv.* d'indigo; pour *Lisbonne*, 22750 *liv.* de farine.

Importation.

Il eſt entré dans cette même Ville pendant le mois d'Avril dernier, 200510 *liv.* de ſucre brut; 261487 *liv.* de ſucre terré; 21968 *liv.* d'indigo; 150339 *liv.* de café; 61602 *liv.* de coton; 41 cuirs en poil; 10 ballots de peaux de chêvre.

Arrivée *de Navires.*

Du 27 au 30 Avril 1767, il eſt entré au Havre 3 Navires Etrangers & 4 François; ſçavoir, les Galiotes le *Prophête Eliſée*, Capitaine *Loodevick*, venant de Hambourg; & les *Bons Amis*, Capitaine *Bardet* du Havre, venant de Londres tous deux ſur leſt; les *Trois Freres*, Capitaine *Toyer Olſen*, venant de Fridericſtad chargé d'un grenier de planches & douvelles de ſapin; le Sloup le *Saint André* Capitaine *Richard Gard*, venant de Corck chargé de 300 barils de bœuf, 54 caiſſes de chandelles, 35 frequins & demi-frequins de beurre; le Navire l'*Union*, Capit. *Laperrelle*, du Havre, venant de Leogane chargé de ſucre & de café; le Brigantin; le *Jeune Nicolas*, Capitaine *Jean Roſé*, Breton, venant d'Oleron chargé de 68 muids 6 boiſſeaux de ſel; & le Senault le *Neptune*, Capitaine *Mouton* du Havre venant de Lisbonne, chargé de diverſes marchandiſes.

Départ *de Navires.*

Du 21 au 30 Avril 1767, il eſt ſorti du même Port 13 Bâtimens François & étrangers; ſçav. le *Jacques*, allant en Ecoſſe; la *Chriſtine*, allant à Warberg en Suede; l'*Alida & Suzanna*, allant à Amſterdam; le *Jeune Guillaume*, allant à Nantes tous quatre ſur leſt; la *Petronelle*, Capitaine *Wan Meglen*; les *Deux Freres*, Capitaine *Wiſſer*; la *Prudence*, Capitaine *Kipper*, allant tous trois à Hambourg avec du ſucre & du café; l'*Union*, Capitaine *Chevreuil* du Havre; le *Saint Pierre*, Capitaine *Rozette*, allant tous deux à Londres chargés de 215750 *liv.* de farine, & 7181 *liv.* d'indigo; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Lecointe* du Havre, allant à Breſt chergé de bois de conſtruction; le *Mercure*, Capitaine *le Charpentier* du Havre, allant à Cadix chargé de diverſes marchandiſes; l'*Aimable Françoiſe*, Capitaine *Maxime Duval* du Havre, allant à Lisbonne chargé de 22750 *liv.* de farine; la Frégate du Roi l'*Inconſtante*, Capitaine *M. de Tronjoly*, allant au Banc de Terre-Neuve.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere; 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1767. Du Samedi 2 Mai.

AGRICULTURE.

De Boston,

Dans la Nouvelle-Angleterre, le 5 Fév. 1767.

LEs Habitans de cette Province ont fait l'été dernier une récolte ſi belle de froment, que l'on a expoſé en vente dans l'eſpace de peu de jours plus de vingt tonnes de belle farine bien bluttée, & qui égale en qualité, ſi même elle ne ſurpaſſe toute celle qui eſt importée des autres Gouvernemens. Elle ſe vend 5 ℔ 15 ß le quintal.

De la Georgie.

L'Aſſemblée de cette Province a paſſé un acte par lequel l'exportation du bled & des pois de cette Province, eſt défendue juſqu'au premier du mois de Septembre 1767.

De Hambourg, *le 3 Avril 1767.*

La Compagnie de la pêche du hareng qui eſt établie à Coppenhague, ne conſiſte pas en 200 actions, comme on l'avoit annoncé, mais en 2000; pour la moitié deſquelles il a déjà été ſouſcrit dans cette Ville. On mande de Mandahl en Norvege, que le 23 Février il y étoit tombé par un temps pluvieux, une quantité d'inſectes de la reſſemblance des chenilles, & quoique la terre fût couverte de glace & de neige, on en a encore trouvé de vivants le 2 Mars.

MÉMOIRE

De M. le Doſſeur, Régiſſeur des biens du Guémadeuc en Pléneuf, au Château de la Villenihon, ſur la maniere de rendre utiles les expériences d'agriculture.

On ne peut donner que des louanges à ceux qui s'efforcent d'inſtruire les Agriculteurs; mais on deſireroit que leurs expériences fuſſent plus détaillées; il ne s'enſuit pas de ce qu'une épreuve a réuſſi dans un canton, qu'elle réuſſira par tout. La plupart de ces écrivains détaillent aſſez leurs procédés, mais ils ne donnent aucune notion de la nature du terrein.

Deux Auteurs très-eſtimables, en preſcrivant la maniere de faire ſemer les ſainfoins, donnent des préceptes entiérement oppoſés. M. Holcker recommande de tenir la terre auſſi plate qu'il eſt poſſible. M. Sarcey de Sutieres conſeille d'en tenir les planches bombées. Si l'on conſidere que M. Holcker ne parle que des endroits d'Angleterre où l'on ſeme le trefle, compoſés d'une craie qui n'a point d'humidité, & que M. de Sutieres a en vue les terres de Brie, compoſées de la deſtruction d'une pierre meuliere, qui en formant un bon fonds, retiennent l'eau à leur ſurface, l'on voit qu'ils ont chacun raiſon pour les pays dont ils parlent, mais qu'ils généraliſent trop leurs préceptes. La diſtinction de la qualité du terrein qui doit faire la partie eſſentielle de l'obſervation, eſt oubliée. Beaucoup de perſonnes en ſuivant d'ailleurs exac-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ctement les inſtructions, ſont étonnées de ne pouvoir réuſſir, & ſe découragent de toute entrepriſe.

On ne ſçauroit donc aſſez recommander à ceux qui mettent au jour leurs expériences & à ceux qui en veulent faire uſage d'examiner avec attention, & d'expoſer fidellement la nature de leur terrein. Les propriétaires ne peuvent que ſe bien trouver d'y faire faire d'eſpace en eſpace des fouilles de 5 à 6 pieds; ces fouilles peuvent les conduire à des découvertes importantes, & du moins elles leur apprennent l'uſage le plus avantageux qu'ils peuvent faire de leur terrein en prés, vignes, bois, terres labourables, *&c.*

Pour ceux qui croient devoir rendre compte au public de leurs eſſais, & qui ſe propoſent ſon inſtruction, ils doivent d'abord ſpécifier la nature de leur terrein, ſable, craie, argile, *&c.* 2°. L'expoſition de ce terrein. 3°. La température de l'air du climat. 4°. Les procédés. 5°. Les circonſtances qui ont précédé ou ſuivi l'opération. 6°. Les réſultats ou produits. Il faudroit encore qu'avant d'annoncer au public ſes expériences, on les réitérât pluſieurs fois, & qu'on obſervât avec ſoin les variations des ſuccès. Par ce moyen nous aurions bien moins de préceptes, mais ils ſeroient plus utiles & plus ſûrs.

Le Gouvernement pourroit établir dans chaque généralité un naturaliſte dont les principales fonctions ſe borneroient à faire des recherches exactes ſur la nature du terrein de chaque communauté, & à vérifier ſur les lieux mêmes les expériences qu'on auroit publiées; il pourroit encore tenir regiſtre pour chaque généralité & pour chaque élection du dégré du froid & du chaud, de la direction des vents, de la quantité de pluie tombée, & de leurs influences ſur les productions de la terre & ſur la conſervation des animaux.

Mais ſi l'on ne veut pas charger les généralités de cette nouvelle dépenſe on pourroit du moins enjoindre à chaque ſubdélégué de ſe procurer des notions exactes ſur le genre de culture des cantons de leur arrondiſſement, ſur les avantages & les inconvéniens de chacune, ſur les eaux, ſur l'expoſition des terres, mais ſur tout ſur leur propriété argileuſe, ſabloneuſe, *&c.* & d'en remettre les relevés au Bureau de l'Intendance. Ces connoiſſances préliminaires jointes aux expoſés des expériences mettroient ceux qui voudroient les répéter en état de ſçavoir s'ils operent dans un terrein analogue à celui de l'expérience, & chacun travailleroit avec plus de ſureté.

Le Gouvernem^t. pourroit ſe ſervir d'une voie encore plus abrégée, en rendant un Arrêt du Conſeil qui ſeroit envoyé aux Intendances par lequel il ſeroit enjoint aux Syndics des Communautés de remettre aux Subdélégués de leurs arrondiſſemens, un échantillon de la pierre ou de la terre de la ſeconde couche, le plus généralement répandue dans leur Communauté; ce moyen pourroit faire connoître les endroits ſuſceptibles d'amélioration, il pourroit même aider à la confection du cadaſtre auquel le Gouvernement ſe propoſe de faire travailler.

OBSERVATIONS

Sur les dangers de bruler les terres, par le même.

La plupart de ceux qui ont mis en vogue l'écobue & le brulis des terres, & M. le Marquis de Turbilly lui-même qui s'en eſt fait un ſi grand honneur, n'ont jamais diſtingué les cas où ce brulis étoit néceſſaire, & ceux où il pouvoit devenir ruineux aux Cultivateurs; ils ſemblent ne s'être attachés qu'à la ſuperficie des landes, & n'avoir jamais conſidéré l'intérieur des terreins qu'ils ont aſſujettis à cette opération.

Si le fond des landes eſt pur ſable (comme la choſe n'eſt que trop ordinaire) & qu'il n'y ait de terre végétative que ce qui s'en eſt formé à la longue par la deſtruction des plantes & autres corps calcaires, il eſt certain qu'une violente calcination réduira à peu de cendres tout ce que le terrein contenoit de végétal. Les plantes qui ſe nourriſſant de la terre la plus fine & la plus déliée, détruiſent une quantité de principes calcaires proportionnés à leur groſſeur & à leur nourriture, ſe trouvent bien dans de pareils terreins pendant deux ou trois récoltes, mais les parties végétatives étant épuiſées, il ne reſte qu'un ſable abſolument infertile qu'on ne ſçauroit feconder qu'en

le surchargeant d'engrais ou en le mêlant avec d'autres terres, dépenses capables d'absorber les produits. Cette vérité est si reconnue, qu'il a passé en proverbe, que *toute lande brulée redevient lande.*

Quand on trouve donc un terrein sabloneux, le meilleur parti est d'avoir un peu de patience, de labourer les landes avant l'hyver afin qu'elles profitent de l'action des pluies, des neiges, des gelées, du soleil; d'assembler les herbes & racines en plusieurs tas, en les intercalant couches par couches avec un fumier bien chaud pour hâter la dissolution des parties. S'il y a de trop grosses racines qui ne puissent pourrir facilement, on en fait un tas qu'on brule & dont on répand les cendres sur la piece défrichée. Par ce moyen on préserve les parties végétatives de l'action violente du feu, on les augmente même par l'addition du fumier & des terres.

Ce procédé ne donne pas d'abord d'aussi belles récoltes, mais il en produit un bien plus grand nombre, & pour peu qu'on entretienne ces terres, on en perpétue la fertilité. Aussi la premiere méthode est celle des Fermiers & Métayers, la seconde est celle des Cultivateurs éclairés & propriétaires.

Lorsque les landes se trouvent sur un fonds argileux, il est pour lors très-avantageux de les bruler, ces terres étant froides, affaissées par les eaux & impénétrables à l'action de l'air.

Il faut donc avant que d'écobuer & de bruler, considérer attentivement la couche intérieure, & opérer en conséquence.

Dans les pays où il y a beaucoup de collines, le terrein y est incliné. Une des extrêmités de la piece peut être argileuse, & la partie supérieure n'être que de sable; on voit par l'exposé ci-dessus, qu'il faut bruler la partie argilleuse, & traiter la partie en sable, comme on l'a déjà dit. Si l'on brule tout indifféremment, comme c'est l'usage, une partie ne rapportera rien en très-peu de temps, tandis que l'autre sera encore en état de rapporter, ce qui engage le Colon inexpérimenté à abandonner le tout.

Suite de l'Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui ordonne qu'il sera choisi un certain nombre d'Enfans trouvés pour cultiver les Pepinieres qui seront établies dans différentes Généralités du Royaume.

ARTICLE CINQ.

Ceux qui seront nommés par la suite Maîtres-Pepiniers, seront choisis de préférence parmi les Éleves de la pepiniere établie à la Rochette; à l'effet de quoi l'Inspecteur formera chaque année un état des sujets qu'il jugera propres audit emploi, lequel état sera remis au sieur Contrôleur général des finances, pour être par lui pourvu aux demandes que pourront en faire les Commissaires départis pour l'exécution des ordres de Sa Majesté.

VI. S'il y a lieu de changer ou de remplacer lesdits Pépiniers, il y sera pourvu par le sieur Contrôleur général des finances, sur l'avis des Commissaires départis, & lesdits Maîtres-Pepiniers ne pourront renvoyer les enfans qui travailleront dans leurs pepinieres, qu'après en avoir préalablement averti lesdits Commissaires départis, & sur leurs ordonnances, que lesdits Pepiniers seront tenus de faire passer à l'Inspecteur qui les remplacera aussitôt par de nouveaux sujets.

VII. Lesdits enfans employés aux pepinieres, ne seront libres d'en sortir qu'à l'âge de vingt-cinq ans, auquel temps & sur le compte qui sera rendu au sieur Contrôleur général des finances, par lesdits Commissaires départis, de leur capacité & bonne conduite, ou ils seront placés en qualité de Pepiniers, ou, s'il n'y a lieu, il leur sera accordé une gratification de trois cents livres, sur le fonds que Sa Majesté destinera à cet effet.

VIII. Le fonds de chaque pepiniere sera distribué par l'Inspecteur, de façon qu'elle puisse fournir annuellement dix à douze mille pieds d'arbres & cent cinquante milliers de plants forestiers, pour la culture & entretien de laquelle il sera donné des gages au Pepinier qui sera tenu de nourrir & entretenir à ses frais, les quatre enfans-trouvés attachés à la pepiniere.

IX. Les gages du Pepinier seront fixés à

douze cents liv. & réduits à huit cents liv. lorſqu'il commencera à livrer des plants de la pepiniere ; & alors il lui ſera payé par les perſonnes à qui il ſera accordé des arbres ou plants, un ſol pour arracher chaque pied d'arbre, & vingt quatre ſols pour arracher chaque millier de plants foreſtiers.

X. Aucun Pepinier ne pourra délivrer d'arbres ni de plants que ſur les ordonnances des Commiſſaires départis, leſquels Sa Majeſté charge ſpécialement de veiller, à ce que par chaque Pépinier il ſoit fait un fonds de mille arbres fruitiers par an, pour être leſdits arbres fruitiers délivrés gratuitement & par préférence aux gens de la campagne.

X I. Chaque pepinier enverra tous les ans au mois d'Août, à l'Inſpecteur, un état de toutes les fournitures qu'il pourra faire, de leurs qualité & quantité, & ſera tenu de remettre un pareil état au Commiſſaire départi, qui l'enverra avec ſon avis au ſieur Contrôleur général des finances, pour être chaque fourniture fixée & arrêtée, & ledit état renvoyé enſuite au Commiſſaire départi, pour qu'il délivre des ordonnances en conſéquence.

X I I. Chaque Pepinier pourra cultiver pour ſon compte juſqu'à la concurrence de trente perches de pepiniere d'arbres fruitiers ou étrangers, qu'il pourra vendre à ſon profit, toutefois après la fourniture arrêtée du fonds de mille pieds d'arbres porté par l'art. X ci-deſſus ; il lui ſera libre auſſi de cultiver deux arpens de terre, à la meſure de vingt pieds pour perche, & cent perches pour arpent, pour enſemencer en bled ou légumes pour ſa nourriture, à la charge d'en payer le loyer à ſes frais ; mais aucun Pepinier ne pourra faire valoir d'autres fonds, ſoit en propriété, ſoit à ferme, loyer ou autrement.

X I I I. N'entend Sa Majeſté comprendre dans les diſpoſitions du préſent Arrêt, les pepinieres de mûriers blancs, ſur leſquelles il ſera particuliérement ſtatué par la ſuite, ni les pepinieres royales de la généralité de Paris & autres, qui continueront d'être adminiſtrées ainſi que par le paſſé.

X I V. Sa Majeſté a nommé le ſieur François-Thomas Moreau pour Inſpecteur général de l'école des Pepinieres, établies par le préſent Arrêt, & de toutes les pepinieres qui ſeront formées en conſéquence dans les différentes Généralités du Royaume. Fait au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le 9 Février 1767. *Signé* PHELYPEAUX.

EXTRAIT

Du Journal d'Altona.

OBSERVATIONS

Sur les Abeilles.

S'il eſt vrai que les hommes ont appris bien des choſes des animaux, l'ours peut bien leur avoir enſeigné l'uſage du miel. Nous voyons que les plus anciens peuples ont ſçu ſe ſervir des productions des abeilles, le miel & la cire ; & en effet on a plus d'obligation à celui qui a découvert les propriétés des abeilles ſauvages, & qui a inventé l'art de les rendre privées, qu'à celui qui peut avoir introduit l'uſage du miel & de la cire ; mais n'eſt-il pas étonnant qu'après être parvenus à ces connoiſſances avantageuſes, les hommes imitent encore la cruauté de l'ours envers ce précieux & utile inſecte, en détruiſant tous les ans auſſi imprudemment qu'inhumainement pluſieurs centaines de ruches avec du ſouffre & par la faim ? Cette pratique eſt abſolument contraire aux vues qu'avoit celui qui a le premier entrepris de rendre les abeilles privées : on cherchoit à les conſerver, à en augmenter le nombre & à multiplier auſſi les avantages qu'on peut en retirer. Le miel a encore ſon utilité, malgré l'introduction de l'uſage du ſucre ; & de quelle néceſſité n'eſt pas la cire, dont la valeur eſt devenue conſidérable depuis quelque temps dans le commerce d'Europe ? La cire ne nous vient encore juſqu'à préſent que des abeilles. Ce que l'on rapporte de la cire d'Amboina, des arbres de Chine qui donnent de la cire blanche & d'autres eſpeces de cire étrangere, ſe trouve bien vrai, mais il y a une grande différence entre cette cire & celle qu'on tire des abeilles. Ces habiles ouvrieres, d'ailleurs, produiſent tout d'elles-mêmes, & la matiere premiere qu'elles vont cueillir pour leur miel & leur cire, dans les prairies, dans les forêts & dans les jardins, n'acquiert de la valeur que par leur travail, ſans lequel

même les hommes auroient toujours été privés de ſa vraie utilité. L'éducation des abeilles doit donc être regardée comme une branche importante de l'économie rurale, mais elle ne peut être traitée par-tout avec le même ſuccès. Il faut à ces inſectes des endroits où elles trouvent toujours de la nourriture, & où leur conſervation ainſi que leur population ſoient en ſureté. Preſque tous les animaux abandonnés à eux mêmes, changent le lieu de leur ſéjour, ſuivant les différentes ſaiſons de l'année, il y en a même qui dans de certains temps nous quittent entiérement. Les Égyptiens tranſportoient leurs abeilles dans des Vaiſſeaux ſur les beaux rivages du Nil pour les faire paître. Les Grecs faiſoient paſſer les leurs d'Achaie dans l'Attique & d'Euboa à Scyros. Le Mont Hybla étoit particuliérement renommé pour la quantité d'abeilles qu'il y avoit & pour la qualité excellente de leur miel. Ce tranſport des abeilles ſur de bons pâturages, eſt auſſi en uſage dans beaucoup de Provinces d'Allemagne, dans l'Altmark, dans le Holſtein & le long du Weſer, dans le Comté d'Oldembourg, ainſi que le prouvent les Ordonnances données à ce ſujet dans ces Provinces. La plupart des abeilles qui emportent le miel des autres, ne le font que parce qu'elles manquent de nourriture, & parce qu'elles préferent celle de miel à toute autre. Dans une arriere ſaiſon chaude, & dans un hyver beaucoup moins rude qu'à l'ordinaire, elles conſomment davantage, & ces ſortes de ſaiſons ne leur ſont jamais favorables, & il faut néceſſairement redoubler de ſoin pour leur nourriture. La Société de Dublin a propoſé un prix de 30 ℔ ſt. pour celui qui trouvera pour les abeilles une nourriture qui puiſſe être ſubſtituée à celle de miel & de ſucre. Le miel eſt la nourriture la plus naturelle & celle qui leur convient le mieux. La bierre nouvelle & douce, le jus des poires ou de navets doux réduits, & d'autres fruits, ne leur eſt pas à beaucoup près auſſi ſalutaire.

MÉMOIRE

Sur la Marne.

La S. R. d'agriculture du Bureau de Paris, toujours attentive à remplir les vues pour leſquelles elle a été établie, a cru avec raiſon qu'il étoit eſſentiel de recueillir les diverſes opinions ſur la marne & la chaux, afin de former un corps de doctrine ſur ces deux engrais. En conſéquence elle a engagé M. l'Abbé Nolin, Chanoine de Mâcon, & Membre de cette Société, à compoſer un mémoire dans lequel il expoſeroit les idées générales ſur ces deux matieres, afin de conſulter les Sociétés d'agriculture, & les engager à faire différentes expériences qui puſſent conſtater les véritables effets de la marne & de la chaux. Ce mémoire qui a été lu à la Société, nous a été communiqué. On le trouvera en entier dans le Journal de Mai qui eſt ſous preſſe.

COMMERCE.

EXTRAIT *de la Gazette d'Harlem,*

DE VARSOVIE, *le 21 Mars.*

LA Chambre des Finances s'eſt depuis quelque temps très-fort occupée de l'amélioration du commerce de ce Royaume; elle a fait des arrangemens nouveaux & favorables concernant le tranſport des marchandiſes, tant par terre que par eau; on rétablit les chemins dans tout le Royaume, & il eſt ordonné d'en faire de nouveaux dans les endroits où ils ne ſont pas bons; on a nommé des Commiſſaires dans chaque Vayvodie, pour avoir inſpection ſur ces travaux.

NOMS

Des Navires que l'Aſſociation de Commerce Maritime établie à Paris, projette d'armer. (a)

PORT DE NANTES.

LE DUC DE PRASLIN.

(a) *V. la Gazette N°. 26.*

Cette aſſociation annoncée comme formée ſous la protection du Miniſtre de la Mar. a entendu ſeulement avertir le public qu'elle a lieu de compter ſur la protection qu'une Société de commerce bien conduite peut mériter de la part du Miniſtere.

LE COMTE DE SAINT-FLORENTIN.
LA COMTESSE DE SAINT-FLORENTIN.
LE BERTIN.
LE DUC DE GRAMONT.
LA DUCHESSE DE GRAMONT.
Port de Bordeaux.
LE DUC D'AIGUILLON.
LA DUCHESSE D'AIGUILLON.
LA COMTESSE DE GUICHE.
LE MARQUIS DE SOURDIS.
Port du Havre.
LE MARQUIS DE PUYSEGUR.

LE MARQUIS DE MARIGNY.
LA MARQUISE DE MARIGNY.
L'ASSOCIATION.
Port de Cherbourg.
LE LOUIS.
LA PÉLAGIE.
Port de Dieppe.
LE RAYMOND.
LA MARGUERITE.
Port de Dunkerque.
L'ISABELLE.
LA SOPHIE.

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mars* 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

PARIS.		ALSACE.		ORLÉANS.		POITIERS.	
LIEUX des Marchés.	PRIX	LIEUX des Marchés.	PRIX	LIEUX des Marchés	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.
Beauvais.	16 15 11	Béfort.	21*11 3	Beaugency,	17 11 6	Chatelleraut.	17 12
Brayſur Seine	17 2			Blois.	17 15	Chatillon.	16 7 3
Compiegne.	17 13						
Corbeil.	20	Colmar.	18 6 3	Chartres.	17 6 6		
Coulomiers.	17					Confolens.	17 8
Dreux.	14			Châteaudun.	15 13		
Etampes.	17 16 3						
Fontaineblau.	16 9	Haguenau.	16 8	Clamecy.	20 6 1	Fontenay.	19 10
Joigny.							
Mantes.	17 18 2			Dourdan.	17 5 2		
Melun.	19 4					Les Sables.	19 16
Montereau.	15 9						
Montlhery.	18 17 6	Landau.	13*13 4	Gien.	17 2		
Nogent.	14 8						
PARIS.	20 17			Montargis.	14* 14 10	Nyort.	17* 2
Pontoiſe.	19	Scheleſtat.	17 17 6				
Provins.	15 5			ORLEANS.	17 16 7	POITIERS.	20*
S. Florentin.	13*16						
S. Ger. en L.	20*18	STRASB.	16 18 8	Pithiviers.	15 6 8	St. Maixent	18 14 4
Senlis.	17 4						
Sens.	16			Romorentin.	22* 14 9		
Tonnerre.		wiſſembourg.	16	Vendôme.	17 7 4	Thouars.	17 12

PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	17 2 11	From. le ſep.	17 5	From. le ſep.	17 11 7	From. le ſep.	18 4 7
Pain la liv.		Pain la liv.	2 6	Pain la liv.	2	Pain la liv.	2
Avoine le ſ.	9 2 7	Avoine le ſ.	6 6 5	Avoine le ſ.	6 10 10	Avoine le ſ.	6 14
Foin le q.		Foin le q.	1 15 3	Foin le q.	2 1 2	Foin le q.	2 5 9
Paille le q.		Paille le q.	1 7	Paille le q.	1 3 3	Paille le q.	18 6

De Dantzick, *le 3 Avril.*

M. Jean-Samuel Verch, Conſeiller Aulique de Saxe Weymar Eiſenach, mort depuis quelque temps, avoit légué un Capital conſidérable à la *Société de phyſique* de cette Ville, aux conditions qu'une partie des intérêts de cette ſomme ſeroit employée à récompenſer ceux qui compoſeroient des traités tendans à l'utilité commun, & principalement au bien de ſa patrie, ainſi que d'autres écrits ſçavants & avantageux; cette Société voulant exécuter la volonté du teſtateur, a propoſé pour la préſente année 1767, aux amateurs d'arts & de ſciences & autres perſonnes inſtruites, un prix de 50 ducats pour le meilleur Mémoire ſur la queſtion ſuivante : *comment on pourra prévenir les enſablements qui deviennent de plus en plus conſidérables, & l'accroiſſement ultérieur des ſablieres dans le Diſtrict appellé Nehring, & quels ſont les moyens les plus efficaces & les moins couteux pour remédier à ce mal ?* Pour donner plus de facilité aux Étrangers auſſi-bien qu'aux Habitans, qui voudront entreprendre ce travail, la Société a jugé à propos de donner la deſcription ſuivante de ce Diſtrict. » La Nehring eſt un eſpace de terrein qui a 11 milles de long. Sa plus grande largeur eſt environ d'un demi mille, & ſe trouve à 5 milles de la Ville près Studthof. Au Nord elle eſt bornée par la Mer Baltique, & au Midi par la Viſtule, & ſe trouve généralement environnée de ces eaux; la partie du côté de la Viſtule conſiſte en terres labourables, terres à foin & terres à pâturage; celle du côté de la Mer, ainſi que toutes les landes, ſont couvertes de bois & de Bruyeres : comme depuis 40 à 45 ans les enſablements cauſés par la Mer Baltique ſur le rivage de la Nehring, ont tellement augmenté, que non-ſeulement on y trouve aujourd'hui de diſtance en diſtance des places entiérement couvertes de ſable, & devenues par-là inutiles, mais qu'on y voit même une étendue de terrein d'un mille & demi de long ſur un demi-mille de large, où tous les arbres ſont cachés par le ſable, & qu'il y a des ſablieres qui vont juſqu'à ſix verges de hauteur, & que par les digues dont on s'eſt ſervi juſqu'à préſent, on n'a pas pu remédier à ce mal; la Société deſire ardemment de découvrir d'autres moyens plus efficaces pour parvenir à cette fin.

CHANGES A PARIS.

Av. 1767.	*Lundi 27.*	*Mar. 28.*	*Mer. 29.*
Amſterdam.	55 ½ . .	. . . .	. . . .
Londres. .	32 1 16e.	. . . .	. . . .
Hambourg.	168 ½ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 2 . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 1 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	93 ½ . .	. . . .	. . . .
Lyon Pâq.	5 8e. . .	. . . .	. . . .

LETTRE

D'un Négociant de Montpellier à un Fabriquant de Lyon.

Monsieur,

Les États de Languedoc viennent de faire l'opération la plus avantageuſe pour le commerce des ſoies. Vous connoiſſez la ſupériorité des tours & des moulins à ſoie de l'invention du célebre M. Vaucanſon, les organcins ſortis de la Fabrique d'Aubenas où ces nouveaux moulins ſont en uſage depuis bien des années, vous ont fourni la preuve de cette ſupériorité. Vous m'avez écrit plus d'une fois que ces organcins ſurpaſſoient de beaucoup la qualité des meilleurs organcins du Piedmont, & qu'à Lyon ils ont été conſtamment vendus plus cher.

Nos États viennent de faire monter à Montpellier tous les atteliers néceſſaires à la conſtruction des nouveaux moulins. Il a été décidé par délibération de la derniere Aſſemblée, que la Province les donneroit gratis à tous ceux qui voudront ériger des Fabriques d'organcins à l'imitation de celle d'Aubenas.

Quel encouragement pour nous? Quelle ſource de richeſſe pour le Languedoc, dont toutes les ſoies acquerront avec le temps une valeur preſque double par la ſeule différence de la main-d'œuvre perfectionnée

au moyen des nouveaux inſtrumens ! La France n'achetera plus annuellement chez l'Étranger pour 10 à 12 millions d'organcins comme elle l'a fait juſqu'à préſent; & nos Commerçans en ſoie retireront le bénéfice que les Piedmontois s'étoient aſſurés ſur la fabrication de nos étoffes.

Que de reconnoiſſance ne devons-nous pas à nos Seigneurs les États de Languedoc, qui n'ont jamais donné une preuve plus ſenſible de la ſageſſe de leur adminiſtration ? Mais que de louanges ne mérite pas l'Auteur d'une invention ſi précieuſe ? Des critiques de mauvaiſe humeur ont ſouvent reproché à nos Académies littéraires leur inutilité. M. Vaucanſon eſt Membre de l'Académie des Sciences de Paris; il eſt donc vrai que cette Compagnie a dans ſon ſein le plus grand reſtaurateur de nos Manufactures, & la gloire des ſervices rendus par un ſujet ſi rare, doit rejaillir ſur elle. C'eſt parce que je connois, Monſieur, votre façon de penſer, & votre zele pour les découvertes utiles, que je m'empreſſe à vous faire part de la bonne fortune dont nous allons jouir.

J'ai l'honneur d'être, *&c.*

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 29 Avril 1767.*

L'Or à 23 k. 31. 32^{e}. *l'once* à	98$^{\#}$ 10^{ß}
Or à 20 karats, *l'once* à . .	82 10
L'argent à 11 d. 20 g. *le m.* à .	54
Idem de 11 d. 10 g. à .	51$^{\#}$ 15 à 17^{ß} 6
Piaſtres le marc, .	48$^{\#}$ 10 à 12^{ß} 6

FINANCES.

CHARGES A VENDRE.

CHarge de Conſeiller au Parlement, Commiſſaire aux Requêtes du Palais, à Bordeaux.

S'adreſſer à Bordeaux, à MM. *Perrens* & *Faugas*, Notaires. On donnera des facilités pour le payement.

Charge de Secrétaire du Roi au Parlement de Toulouſe, valant 60000$^{\#}$, & produiſant 2313 $^{\#}$ 8^{ß} 3 d., y compris deux minots de ſel.

Il faut s'adreſſer à Nantes, à M^{e}. *Fouquereaux*, Notaire à la Foſſe.

Charge de Conſeiller du Roi, Préſident en l'Élection de Meaux, dont la paulette a été rachetée. Il y a 437 $^{\#}$ de gages, & 200 de rente, taxations & émolumens.

On s'adreſſera à Meaux, à M. *Deveaux*, Receveur des tailles; & à Paris, à M^{e}. *Mouette*, Notaire, rue de la Harpe.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^{t}. de Mai.
Maupaſſant,	4^{e}.	J.	8
Deſchamps,	5^{e}.	J.	8
Fauveau,	7^{e}.	J.	8
Reynal,	10^{e}.	J.	4
Baroy,	27^{e}.	L.	8
De la charmotte,	30^{e}.	M.	8
Guidy,	34^{e}.	L.	8
De Montal,	46^{e}.	L.	8
De Lauge,	48^{e}.	J.	7
Patu,	56^{e}.	M.	8
Filleul,	60^{e}.	J.	5
Pannelier,	63^{e}.	J.	8

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1767.	*Lundi 27.*	*Mardi 28.*	*Mercredi 29.*
Ac. des Indes. .	1265	1265. 67 ½ . .	1267 ½ . . .
Emp. de la Com.	387	. . . . .	387 . . . .
Prom. à 5 p ⅝. .	. . . . .	. . . . .	24 . . . .
Prom. à 4 p ⅝. .	39 ½	39 ½	39 ½ . . . .
Ac. des Fermes.	777 ½ 80 . .	780. 82 ½ . .	782 ½ . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	20. 20 ½ 2^{m} .	. . . . .
3^{e}. Loterie. .	29 ½	29 ½ . . .	29 ½ . . .
Annuités. . .	395	395	395 . . . .
Coup. d'An. .	75 ½	75	75 . . . .
Emp. de 50 mil.	31 ½ 32. 2^{m}. .	31 ½ 32 . .	31 ½ 31. . .
Emp. de 30 mil.	28 ½	28 ½ 29. 28 ½.	28 ½ 29 . . .
Col. 1759. . .	33	33	34. 11^{m} . . .
Canada. . .	38 ½ 39 ½ 10m. 39. 5^{m}	38 ½ 39 ½ 5^{m} .	38 ½ 39. 5^{m} . .
4^{e}. L. Epoques.	27 ½ 10^{e}. 32 ½	28 10^{e} 32 ½ 33	27 ½ 10^{e}. 32 ½.
Nouette. . .	31 ½ 32 . . .	32. 32 ½ 2m .	32. 31 ½ 32. 3^{m}.
Ac. de la caiſſe .	1030	. . . . .	. . . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville.	49	. . . . .	. . . . .
A 4 p ⅝. .	69	. . . . .	. . . . .
3 p ⅝ ſur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 35.

De Caen.

Etat *des grains, farines, menus grains, & légumes ſortis par les Ports de cette Généralité, pendant le mois de Mars* 1767; *ſçavoir:*

Pour *Marſeille*, 1104 quintaux de feves & légumes ſortis de la HOUGUE; pour l'*Angleterre*, 2 quintaux d'avoine, 155 quintaux d'orge & autres menus grains, 6 quintaux de feves & légumes ſortis de CHERBOURG; pour *Aurigny*, 8 quintaux d'orge & autres menus grains, 15 quintaux de feves & légumes ſortis d'OMONTVILLE; pour *Greneſey*, 15 quintaux d'orge & autres menus grains ſortis de DIELETTE; pour *Jerſey*, 4 quintaux d'orge & autres menus grains, 7 quintaux de feves & légumes ſortis de CARTERET; 313 quintaux d'orge & aurres menus grains, 34 quintaux de feves & légumes ſortis de RENEVILLE; 6 quintaux de froment, 780 quintaux & demi de feves & légumes ſortis de GRANDVILLE.

Total des grains, graines & farines exportés de la Généralité de Caen pendant le mois de Mars 1767.

6 quintaux de froment, 780 quintaux & demi de farine, 2 quintaux d'avoine, 504 quintaux d'orge & menus grains, & 1186 quintaux & demi de feves & légumes.

De l'Orient, *le 20 Avril 1767.*

On ſe flatte de voir bientôt arriver le Navire le *d'Argenſon* venant de Pondichery.

La Frégate de la Compagnie des Indes l'*Outarde* partira inceſſamment pour les Indes.

Les Frégates du Roi l'*Etoile* & le *Vigilant* ſont ſorties de ce Port pour les Iſles de France & de Bourbon.

De la Rochelle, *le 20 Avril 1767.*

Prix de quelques Marchandiſes des Colonies & autres.

Le ſucre brut, de 24 à 31 liv.; le blanc, troiſiéme ſorte, de 42 à 44 liv.; le café de Saint Domingue, de 16 ſols 6 den. à 17 ſols 6 den.; dito de la Martinique, de 18 à 19 ſols; l'indigo cuivré, de 5 à 5 liv. 5 ſols; le rocou, de 26 à 27 ſols; le ſyrop, 10 livres.

L'eau-de-vie de la Rochelle eſt ſans prix par rapport au froid, on en a offert inutilement 110 liv.; celle de Ré vaut 120 liv.; celle de Cognac, 110 liv, celle d'Oleron, 105 liv. mais il n'y a pas de vendeurs.

Le ſel de Ré, 720 liv.; dito de chaudiere de Seudres, 740 liv.; dito blanc, 760 livres.

Le Froment, de 167 à 170 liv.; l'orge, 72 liv.; l'avoine, de 67 à 70 liv.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port les Navires le *Moine*, Capitaine *Toſtée*, venant de la Martinique; & le *Jeune Thomas*, Capitaine *Servigny*, venant de la Guadeloupe chargés tous les deux de 4 bariques 4 quarts de cacao, 12 bariques 1 quart de ſucre brut, 80 bariques 9 quarts de ſucre terré, 38 bariques 136 quarts 9 ancres de café, & 1 balle de coton.

De Bayonne, *le 15 Avril 1767.*

Exportation.

Du 6 au 12 Avril 1767, il a été exporté de cette Ville par 4 Vaiſſeaux Eſpagnols, 2 Hollandois, 1 de Lubeck & 3 François les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, pour *Saint Ander*, 500 conques de bled d'Inde; pour *Saint Sebaſtien*, 100 tonneaux de leſt en ſable; pour la Corogne, 60 futailles de vin; pour le *Ferol*, 16 tonneaux dito; pour *Auray*, 36 milliers de brai ſec & réſine, 15 barils de goudron & 1000 planches de pin; pour *Amſterdam*, 30 tonneaux de galipot, 17 tonneaux de vin, 400 pains de brai, 500 avirons, 36 balles de laine & 15 balles d'autres marchandiſes; pour *Lubeck*, 120 tonneaux de vin & 6 tonneaux d'eau-de-vie; pour *la Rochelle*, 150 planches de pin, 40 milliers de brai & réſine, & 750 bouteilles de vin de France; pour *Rochefort*, 402 barils de brai gras & goudron, 3200 planches de pin.